

Image not found or type unknown



mutuelle obligatoire d'entreprise

Par **nagarkot**, le **25/10/2008** à **22:03**

bonjour,

je travaille dans un grand groupe et je cotise a une mutuelle obligatoire stipulee au contrat de travail. depuis quelques mois, mon employeur veut me faire cotiser en "famille" car mon mari n'a pas de mutuelle obligatoire au sein de son entreprise. en ont-ils le droit? si oui y-a-t-il un texte de loi?

d'avance merci pour votre reponse.